

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 575 rendant exécutoire la délibération n° 40/6e L du 27 mars 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale fixant le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle à allouer aux médecins de l'hôpital Peltier chargés de consultations externes en 1964.

n° 575

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 avril 1964

Numéro JO
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 40/6e L du 27 mars 1964 de la Commission permanente de Assemblée Territoriale fixant le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle à allouer aux médecins de l'hôpital Peltier chargés de consultations externes en 1964.